AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0531
FR0011466069-FS0226

8 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2014, M. Didier Brédy a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 avril 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir 258 585 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions composant le capital de la société EKINOPS[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 199 361 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société en date du 4 avril 2014.